

Parpeville, 29 octobre 2021

A l'attention de Monsieur Didier Lejeune Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis habitant de Parpeville et conseiller municipal de mon village. qui est situé à 6,7 km du projet de parc éolien de la Vallée de Berlure sur les communes de Renansart et Surfontaine.

Ce projet de parc éolien (Berlure 7 mâts de 180 m de haut en bout de pale et de 4,2 MW de puissance nominale chacun) ainsi que le projet de parc de Ribemont (3 mâts de 180m de haut et de 4,2 MW chacun) sont portés par promoteur éolien VALECO filiale du groupe allemand EnBW.

Dans un rayon de 5 km autour de ces deux projets de VALECO il y a déjà 7 parcs de 38 éoliennes en fonctionnement + 4 parcs de 13 éoliennes autorisées en construction + 4 projets de parcs de 19 éoliennes en cours d'instruction. c'est à dire **80 éoliennes prévues dans un rayon de 5 km** (source DREAL MRAE). Tous les villages de cette zone seront encerclés et le seuil de saturation visuelle est atteint (voir El Paysage) .

Je vous demande d'ouvrir le fichier F1 et de regarder toutes les étoiles de couleur bleu qui représentent des mâts de 180 à 200m de haut à proximité des villages de Renansart et Surfontaine. Le mât le plus proche se situe à **700 m des premières habitations (MRAE p3)** .

Ce n'est pas supportable pour les riverains; le promoteur propose le bridage (sans engagement formel dans l'Etude d'impact) des machines (MRAE p3) car les études acoustiques montrent que les seuils réglementaires sont dépassés.

Que propose le promoteur en guise de réduction de ces nuisances ? Financer une bourse aux arbres pour masquer ces machines !!

